

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET DES EAUX DU SUD EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU : 16 SEPTEMBRE 2013

Afférents au Bureau	14
En exercice	14
Qui ont pris part à la délibération	09

L'an deux mille treize

et le 16 septembre

à 17 heures 00, Le Bureau du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

Monsieur BERNARD BESTEL

Date de la convocation

30 juillet 2013

Nombre de Membres présents : Alain HURPET – Bernard AUBRY– André GROSSELIN – Jean Pol RICHELET – Brice GABREAUX – Pierre GUERY -. Ghislain LEMOINE et Vincent FLEURY.

Date d'affichage

16 septembre 2013

Absents excusés : Joël CARRE - Christian BELLOY - François PREVOTEAUX– Gérard CUNISSE et Jean Michel THIRY

Objet de la Délibération

**TRAVAUX DE
REHABILITATION
DES
ASSAINISSEMENTS
NON COLLECTIFS
(RHIN-MEUSE ET
SEINE-
NORMANDIE)**

**TRAVAUX DE REHABILITATION DES ASSAINISSEMENTS
NON COLLECTIFS (RHIN-MEUSE ET SEINE-NORMANDIE)**

Monsieur le Président informe le Bureau qu'il a été nécessaire de recourir à une procédure de consultation pour la réalisation des nouvelles tranches de travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif sur notre territoire : marché à bons de commande comportant deux lots géographiques, le 1^{er} pour l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et le 2nd pour l'Agence de l'Eau Seine Normandie (durée 3 ans non renouvelable).

VOTE :

POUR : 09

CONTRE : 0

Vu la délibération n° 2013/01 adoptant le règlement intérieur de la commande publique et fixant les procédures à adopter pour les marchés de travaux compris entre 200 000 € H.T. et 5 000 000 € H.T.

Vu la délibération n° 2013/02 donnant délégation au Bureau pour attribuer les marchés de travaux à partir de 50 000 €.

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres réunie les 05 et 13 septembre 2013.

**DELIBERATION
N° 2013/03**

Le Bureau, après en avoir délibéré, attribue le lot n° 1 "Bassin Rhin Meuse" au groupement NICORA/LOCARD et le lot n° 2 "Bassin Seine Normandie" à l'entreprise SA RICHARD et autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce marché et à solliciter les aides les plus élevées possibles auprès des Agences de l'Eau, du Conseil Général et d'autres financeurs potentiels éventuels.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,
Bernard BESTEL

après dépôt en Sous
Préfecture

Le :

et publication ou
notification

du : 16 septembre 2013